

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23097**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Droit privé Spécialité Droit des assurances

Nouvel intitulé : Mention Droit privé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1	Président de l'université de Paris I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé du master en droit des assurance prend en charge un contentieux en assurances, il élabore et rédige des contrats d'assurance. Il conseille en assurance, coassurance et réassurance. Il est apte à gérer des risques liés à son activité.

Capacités attestées :

Analyser la législation, la réglementation, la jurisprudence, la doctrine de Droit des assurances.

Assurer une veille informative dans le domaine du Droit de l'assurance (évolution de la réglementation et de la jurisprudence nationales, européennes, internationales).

Informar, conseiller sur l'évolution des dispositions en vigueur.

Conseiller dans la gestion des dossiers contentieux importants soulevant des difficultés d'analyse.

Contribuer à l'amélioration ou à l'élaboration de documents contractuels des produits d'assurance.

Intenter un procès ou mener des négociations en vue du règlement amiable des litiges d'assurance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs, cabinets d'avocats, entreprises d'assurances, courtiers et intermédiaires d'assurance, banque et finance.

Juriste spécialisé en assurance dans les entreprises d'assurance et les banques

Avocat spécialisé en assurance

Tous les intermédiaires d'assurance, agents, courtiers d'assurance

Juriste en gestion du patrimoine

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1902 : Collaboration juridique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

C1103 : Courtage en assurances

Réglementation d'activités :

Cette activité est soumise à l'application des articles L300-1 et s. et L511-1 et s. du Code des assurances.

L'exercice de la profession d'avocat réclame l'obtention du certificat d'aptitude à la profession, délivré par un Barreau, après formation du candidat dans une école de formation du Barreau.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Master1 en droit privé avec niveau mention AB, ainsi q'un examen du dossier par une commission

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 3

UE 1 ENSEIGNEMENTS THEORIQUES : Contrat d'assurance (4 ECTS) Droit des obligations (4 ECTS) Entreprises d'assurance (4 ECTS) Assurance dommage (4 ECTS)

UE 2 ENSEIGNEMENTS PRATIQUES : Assurance et dommage corporel (3 ECTS) Les intermédiaires d'assurance (3 ECTS) Assurance maritime (3 ECTS) Contentieux et règlement amiable des litiges (3 ECTS) Cycle de 10 conférences de 3 h chacune (2 ECTS)

Semestre 4

UE 1 ENSEIGNEMENTS THEORIQUES : Assurance de responsabilité (4 ECTS) Assurance construction (4 ECTS) Assurance vie (4 ECTS) Assurance automobile (4 ECTS)

UE 2 ENSEIGNEMENTS PRATIQUES : Assurance santé (2 ECTS) Environnement, développement durable et assurance (2 ECTS) Fiscalité de l'assurance (3 ECTS) Anglais (2 ECTS)

Stage (2 ECTS)

Mémoire (3 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par candidature individuelle	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Jury de VAE formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

23 août 2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37

Références autres :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-paris1.fr/services/orive/>

Autres sources d'information :

[université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 : Île-de-France - Paris (75) [12, place du Panthéon 75005 Paris]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Création du diplôme le 29 juin 1973, DESS Droit des assurances

2005-2006 Changement d'intitulé Master 2 professionnel droit mention droit privé spécialité droit des assurances

Certification suivante : Mention Droit privé